



Legalité de l'inscription sur le bulletin n2 dans la zone euro

Par **BAREFOOT24**, le **20/07/2010** à **13:54**

Bonjour,
je me suis fais flashé en grand excès de vitesse il y a 1 an , j'ai eu un retrait de 6 mois aucun document ne m'est parvenu a ce jour; je suis enseignant non titulaire étant en mutation je viens d'apprendre par l'établissement que mon recrutement n'était pas possible au vu de mon bulletin N°2 Du casier judiciaire qui fait apparaître cette infraction. j'aimerais savoir quels sont mes droits ,et que dois-je effectuer pour ne pas perdre ce poste que je dois récupérer à la rentrée scolaire 2010/2011.

En vous remerciant par avance pour m'aiguiller dans les différentes demarches.

Philippe-pierre